

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DU-FEBVRE**

PROCÈS-VERBAL 1^{ER} JUIN 2026. Le conseil de la Municipalité de Baie-du-Febvre siège en séance ordinaire, ce 1^{er} juin 2026 à l'hôtel de ville de Baie-du-Febvre, situé au 298, Rte Marie-Victorin, Baie-du-Febvre, Qc. J0G 1A0.

Monsieur le maire Joeffrey Desmanches souhaite la bienvenue et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures 30.

Sont présents à cette séance: Joeffrey Desmanches, Maire
Sylvain Pronovost, conseiller siège #1 / Audrey-Claude Benoit, conseillère siège #2 / Sylvain Lefebvre, conseillère siège #3 / Nancy Fréchette, conseillère siège #4 / Colette Fréchette Beausoleil, conseillère siège #5 / Geneviève Gauthier, conseillère siège #6

Formant quorum sous la présidence du Maire Joeffrey Desmanches, assiste également à la présente séance : Maryse Baril, directrice générale et greffière-trésorière, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1.0 ADMINISTRATIF

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2026
- 1.3 Adoption du procès-verbal du mois de mai 2026
- 1.4 Approbation des comptes
- 1.5 Période de question
- 1.6 Hôtel de ville; fermeture période de vacances
- 1.7 Rapport du Maire sur les faits saillants
- 1.8 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement relatif à la publication des avis publics
- 1.9 Séance spéciale
- 1.10 Appui au Centre de la petite enfance Mon Autre Maison
- 1.11 Financement des travaux de remplacement du ponceau situé près du 40 chemin du Pays-Brûlé

2.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.0 TRANSPORT

- 3.1 Corporation de la Commune de Baie-du-Febvre; demande d'entretien du chemin menant au Club Landroche (Route Charles-Gérard Lemire)
- 3.2 Soumission pour abat-poussière
- 3.3 Techni-Consultant; offre de services d'accompagnement pour réfection des routes Vincent-Côté et Pépin

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Programme Éco-Prêt; demandes d'aide financière
- 4.2 Projet de collecte des plastiques agricoles

5.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Entente de gestion Programme de Supplément au Loyer Québec (PSLQ); autorisation de signature de la nouvelle entente

6.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Adoption du règlement N° 343-04-26 modifiant le règlement de zonage N° 270-01-17
- 6.2 Urbanisme – Aménagement du territoire et réglementation relative à l'environnement; nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats

7.0 PARC, LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Embauche animateurs camp de jour

- 7.2 PNHA; demande d'aide financière pour la mise à niveau de la salle communautaire
- 7.3 Autorisation budget pour acquisition de jouets au Parc des Loisirs

8.0 RAPPORT DES COMITÉS

9.0 QUESTIONS DU PUBLIC

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

* * * * *

1.0 ADMINISTRATIF

26-06-95

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Geneviève Gauthier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le Maire et ce, tout en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 4 MAI 2026

Un retour est fait sur le procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2026.

26-06-96

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2026

Proposé par Audrey-Claude Benoit

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-06-97

1.4 APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Sylvain Lefebvre

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés par la directrice générale :

Registre chèques : Chèques # 202600254 à # 202600312 306 170,79 \$
Salaires versés aux employés et élus 01/05/2026 au 31/05/2026..... 32 502,28 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je certifie, sous mon serment d'office, que la Municipalité de Baie-du-Febvre a les fonds nécessaires pour effectuer le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

MARYSE BARIL,
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

26-06-98

1.6 HÔTEL DE VILLE ; FERMETURE PÉRIODE DE VACANCES

Proposé par Sylvain Pronovost

Et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la fermeture du bureau administratif de la municipalité durant la période des vacances estivales 2026, les semaines du 19 et du 26 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.7 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Tel que prévu à l'article 176.2.2 C.M., lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Pour ce faire, le rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2025 est par conséquent déposé à la présente séance du conseil municipal et il sera publié à tous les résidents de Baie-du-Febvre dans le prochain bulletin municipal. Ce rapport sera également présenté sur le site internet de la Municipalité de Baie-du-Febvre.

26-06-99

1.8 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Geneviève Gauthier, conseiller(ère), par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 344-06-26 relatif à la publication des avis publics;
- Dépose le projet du règlement numéro 344-06-26 intitulé « Règlement N° : 344-06-26 relatif à la publication des avis publics municipaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Voir copie du projet de règlement)

1.9 SÉANCE SPÉCIALE

Une séance spéciale sera tenue le 22 juin 2026 à 19h30 afin d'adopter les états financiers 2025 de la Municipalité de Baie-du-Febvre. La présentation webinaire s'adressant aux élus municipaux se fera à 19h00 dans la salle de conférence.

26-06-100

1.10 APPUI AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MON AUTRE MAISON

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance Mon Autre Maison est au cœur des services à la famille sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska depuis 1992;

CONSIDÉRANT QUE les services de garde sont offerts depuis 25 ans sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service est en constante évolution;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'augmentation de capacité de la pouponnière est présentée aux autorités ministérielles;

Il est EN CONSÉQUENCE

Proposé par Audrey-Claude Benoit

Et unanimement résolu par ce conseil que la Municipalité de Baie-du-Febvre appuie le Centre de la petite enfance Mon Autre Maison dans leur démarche auprès des instances gouvernementales afin d’augmenter la capacité de places au niveau de la pouponnière, ce qui passerait d’une capacité de 5 à 10 places.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-06-101

1.11 FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU SITUÉ PRÈS DU 40 CHEMIN DU PAYS-BRÛLÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé aux travaux de remplacement d’un ponceau situé près du 40 chemin du Pays-Brûlé;

ATTENDU QUE le coût total net des travaux réalisés s’élève à 737 232,72 \$ (incluant la taxe remboursable);

ATTENDU QU’une subvention, au montant de 663 509 \$, provenant du programme d’aide à la voirie locale – Volet Rétablissement est admissible à ces travaux (90%);

ATTENDU QUE la part municipale s’élève au montant de 73 723 \$, représentant 10% du coût des travaux;

ATTENDU QUE les intérêts sur emprunt temporaire, au montant de 10 089 \$, ne sont pas admissibles à l’aide financière;

ATTENDU QU’un règlement d’emprunt a été approuvé le 8 juillet 2024, par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour le financement de ces travaux (Règlement No. 323-05-24 – N/Réf : M607232) au montant de 1 051 826 \$;

ATTENDU QU’il est financièrement avantageux pour la Municipalité d’utiliser ses liquidités plutôt que de contracter un emprunt à long terme ;

ATTENDU QUE les états financiers démontrent la disponibilité des fonds nécessaires au sein de l’excédent de fonctionnement non affecté ;

Pour ces motifs, il est proposé par Colette Fréchette Beausoleil

Et résolu unanimement des conseillers présents :

- D'AUTORISER l'affectation d'un montant de 83 812 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté de la Municipalité pour financer la part municipale ainsi que les intérêts sur emprunt temporaire;
- D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la présente résolution afin de fermer le règlement d’emprunt 323-05-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE
Nil

3.0 TRANSPORT

26-06-102

**3.1 CORPORATION DE LA COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE;
DEMANDE D’ENTRETIEN DU CHEMIN MENANT AU CLUB LANDROCHE
(ROUTE CHARLES-GÉRARD LEMIRE)**

La conseillère Geneviève Gauthier et le conseiller Sylvain Lefebvre déclarent avoir un intérêt pécuniaire en lien avec ce point de l’ordre du jour et se retirent des discussions et de la décision afin d’éviter tout conflit d’intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la Commune de Baie-du-Febvre a adressé à la Municipalité une demande d'aide financière pour l'entretien du chemin menant au Club Landroche (route Charles-Gérard Lemire) pour un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise des travaux de resurfacement du chemin, d'épandage de pierres et d'application d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière est faite « pour cette année et les subséquentes »;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la Municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques de son territoire, ce qui inclut « toute route, chemin, rue, ruelle, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé » (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE la route Charles-Gérard Lemire est une voie privée;

CONSIDÉRANT QUE certaines voies publiques dont la Municipalité a la responsabilité nécessitent des travaux dans les meilleurs délais afin d'en assurer la pérennité et la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants de voirie sont à prévoir dans les prochaines années sur plusieurs voies publiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite avant tout prioriser l'entretien des voies publiques de Baie-du-Febvre dont il a la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les montant prévus au budget pour la voirie sont déjà attribués à des travaux sur le réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Audrey-Claude Benoit;

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents (à l'exception des deux conseillers s'étant retirés en raison d'un conflit d'intérêts) de ne pas octroyer d'aide financière à la Corporation de la Commune de Baie-du-Febvre pour l'entretien de la route Charles-Gérard Lemire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-06-103

3.2 SOUMISSION POUR ABAT-POUSSIÈRE

Proposé par Sylvain Pronovost

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder à la commande d'abat poussière (chlorure de calcium en vrac liquide) auprès de Somavrac, pour une quantité de 2 000 litres, au prix unitaire de 0.8800 \$ / litres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-06-104

3.3 TECHNI-CONSULTANT; OFFRE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR RÉFECTION DES ROUTES VINCENT-CÔTÉ ET PÉPIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-du-Febvre désire obtenir de l'accompagnement pour élaborer un plan d'action pour la mise à niveau des routes Vincent-Côté et Pépin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier les besoins et les services requis pour ces routes municipales;

Il est EN CONSÉQUENCE

Proposé par Colette Fréchette Beausoleil

Et unanimement résolu par ce conseil que la Municipalité de Baie-du-Febvre accepte l'offre de services d'accompagnement de la firme Techni-Consultant pour la réfection des routes Vincent-Côté et Pépin. La description du mandat d'accompagnement est précisée dans l'offre de services numéro 01078, datée du 27 mai 2026, projet 2601049.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

26-06-105

4.1 PROGRAMME ÉCO-PRÊT ; DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Éco-prêt pour l'installation, le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques, des demandes d'aide financière ont été reçues pour les adresses suivantes :

- 75, Rang de la Grande-Plaine;
- 170, Rte Marie-Victorin.

CONDISÉRANT QUE les demandes citées ci-haut sont complètes et respectent les critères d'admissibilité du programme Éco-prêt telles qu'établies dans les règlements 334-09-25 et 336-11-25;

EN CONSÉQUENCE, il est Proposé par Nancy Fréchette

Et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les demandes d'aide financière pour les adresses nommées ci-haut dans le cadre du programme Éco-prêt. Le versement de cette aide financière sera effectué à la fin des travaux, selon les modalités établies par les règlements 334-09-25 et 336-11-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 PROJET DE COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Ce point est reporté à une séance du conseil ultérieure.

5.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

26-06-106

5.1 ENTENTE DE GESTION PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC (PSLQ); AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE ENTENTE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place le Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) pour permettre à des ménages à faible revenu d'habiter des logements privés ou du milieu communautaire tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique ;

ATTENDU QUE l'adhésion à ce programme nécessite la signature d'une entente de gestion tripartite ou bipartite entre la SHQ, l'organisme/Office d'habitation et, le cas échéant, la municipalité ;

ATTENDU QUE la participation financière de base au programme exige que la municipalité assume 10 % des coûts du supplément au loyer pour une période minimale de 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Audrey-Claude Benoit

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- Le conseil municipal de Baie-du-Febvre approuve l'entente de gestion relative au Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec (SHQ);

- Les personnes occupant les postes de Directrice Générale et de Maire soient et sont par la présente autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-du-Febvre, l'entente de gestion ainsi que tout document y afférent;
- Le conseil municipal de Baie-du-Febvre confirme son engagement à défrayer la part municipale équivalant à 10 % des coûts du supplément au loyer, pour une période minimale de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26-06-107

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 270-01-17

- CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la municipalité de Baie-du-Febvre;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Baie-du-Febvre applique sur son territoire un règlement de zonage, et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement (No.270-01-17);
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 13 avril 2026 ;
- CONSIDÉRANT** que le 4 mai 2026 s'est tenue l'assemblée publique de consultation et que le 2^e projet de règlement a été adopté, sans changement, lors de la séance du conseil municipal à 19h30.
- CONSIDÉRANT** que le 5 mai 2026 la MRC a reçu une copie certifiée conforme du second projet de règlement et de la résolution l'ayant adopté;
- CONSIDÉRANT** que le 18 mai 2026 était la date limite pour recevoir les demandes des personnes intéressées;
- CONSIDÉRANT** qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Nancy Fréchette

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Baie-du-Febvre adopte le Règlement numéro 343-04-26 (identique au 2^e projet) et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Voir projet de règlement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-06-108

6.2 URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT; NOMINATION DES INSPECTEURS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie-du-Febvre a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiment);
- CONSIDÉRANT QUE** les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Baie-du-Febvre;
- PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Colette Fréchette Beausoleil
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le conseil municipal désigne à titre d’inspecteurs en bâtiments désignés pour l’émission des permis et certificats et pour l’application de la réglementation relative à l’environnement au nom de la Municipalité de Baie-du-Febvre :

- Monsieur Martin Miron;
- Madame Anne-Marie Désilets;
- Monsieur Simon Poulin-Levesque;
- Madame Chantal Julien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 PARC, LOISIRS ET CULTURE

26-06-109

7.1 EMBAUCHE ANIMATEURS CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour va débuter du 25 juin au 13 août 2026, pour une durée de 7 semaines ;

CONSIDÉRANT QU’à ce jour, le nombre d’inscriptions au camp de jour s’élève à 33 enfants ;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de procéder à l’embauche d’animateurs et de responsable de camp de jour, selon un horaire variable ;

Il est EN CONSÉQUENCE Proposé par Sylvain Lefebvre

Et unanimement résolu par ce conseil que la Municipalité de Baie-du-Febvre procède à l’embauche des personnes suivantes, à titre d’animateurs pour le camp de jour, saison estivale 2026, à raison de 7 semaines, représentant une masse salariale d’environ 20 685 \$ incluant deux subventions d’Emplois d’été canada :

Noms	Nombres h/sem
Marily Salois	35h
Kamélia Courchesne	35h
Chloé Verville	30h
Arianne Simoneau	30h
Lily-Rose Beausoleil	25h
Angélique Salois	25h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-06-110

7.2 PNHA; DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À NIVEAU DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire est un endroit utilisé par de nombreux aînés de notre communauté et ce, pour différents projets qui favorisent la santé, le bien-être et l’inclusion des aînés (ex : activités FADOQ, parties de pickleball, événements communautaires variés, Viactive, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la grande salle du Centre communautaire est défraîchie et que plusieurs équipements sont endommagés ;

CONSIDÉRANT QUE la remise en état de la salle communautaire la rendrait plus accueillante, pratique et confortable pour les aînés qui l’utilisent dans le cadre de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est Proposé par Sylvain Pronovost

Et unanimement résolu d'autoriser Mme Maryse Baril, directrice générale, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du PNHA pour le projet de mise à niveau de la salle communautaire de Baie-du-Febvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-06-111

7.3 AUTORISATION BUDGET POUR ACQUISITION DE JOUETS AU PARC DES LOISIRS

Proposé par Geneviève Gauthier

Et unanimement résolu par ce conseil qu'un budget au montant de 200 \$ soit autorisé pour l'acquisition de jouets au Parc des Loisirs. Audrey-Claude Benoit est mandatée pour faire les achats au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 RAPPORT DES COMITÉS

BIBLIO

Rapport de la responsable du comité.

RIGIDBNY

Rapport du dernier C.A.

LOISIRS

Rapport du dernier C.A.

THÉÂTRE BELCOURT

Rapport du dernier C.A.

GROUPE RÉCRÉO-JEUNESSE

Rapport de l'AGA.

9.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Geneviève Gauthier mentionne l'installation des panneaux et bornes pour limiter la vitesse sur la rue Principale et suggère l'ajout de panneaux sur la route 255 (« Attention à nos enfants ») et de l'affichage devant le Théâtre Belcourt pour la traverse piétonnière.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

10.01 DOSSIERS DIVERS DE MONSIEUR LE MAIRE

- **RENCONTRE PU CONFIRMÉE LE 10 JUIN À 15H**
- **SÉANCE DE TRAVAIL AVEC MRC ET MSP PRÉVUE LE 8 JUILLET 2026 13H À 16H**
- **SOIRÉE RECONNAISSANCE CITOYENNE DU DÉPUTÉ; PRÉSENCE DE COLETTE CONFIRMÉE**
- **COMPILATION DE LA CONSULTATION CITOYENNE**
- **SUIVI COURRIEL DE M. KIROUAC « CANON »**
- **CÔTE DES LOISIRS; FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL**
- **SUIVI DE LA RENCONTRE TENUE AVEC TECHNI-CONSULTANT CONCERNANT LES CONDUITES PLUVIALES, SANITAIRES, EAU POTABLE**

26-06-112 11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Geneviève Gauthier

Et résolu à l’unanimité des conseillers, qu’ayant épuisé l’ordre du jour, que la présente séance soit levée à 20h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JOEFFREY DESMANCHES, MAIRE

MARYSE BARIL, DIR. GÉN. / GREFFIÈRE. -TRES.

Monsieur le Maire Joeffrey Desmanches a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto. Il atteste que sa signature du présent procès-verbal équivaut à sa signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Signé ce 2 juin 2026

JOEFFREY DESMANCHES, MAIRE